Projet pédagogique

2026 / 2027 Commune de Lempdes

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT



Site

Gandaillat

&

Petit Prince

PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) — Mercredis
Commune de Lempdes (63)

I. Introduction

Le présent projet pédagogique s'inscrit en cohérence directe avec le Projet Éducatif Territorial (PEDT) et le Projet Educatif de la commune de Lempdes. Il formalise les engagements de l'équipe d'animation pour traduire les orientations politiques et éducatives en actions concrètes auprès des mineurs accueillis.

L'ALSH est agréé par le SDJES et soutenu financièrement par la CAF, garantissant le respect des taux d'encadrement réglementaires, des normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.

1. Cadre de vie et structures d'accueil

L'accueil de loisirs est implanté sur deux sites scolaires de la commune :

- **L'École Maternelle du Petit Prince :** Utilisée exclusivement les mercredis pour l'accueil des enfants de 3 à 6 ans (maternels). Sa capacité d'accueil maximale est de 56 places.
- **L'École Elémentaire des Gandaillat :** Utilisée les mercredis pour l'accueil des enfants de 6 à 11 ans (élémentaires) avec une capacité maximale de 84 places.

La ville de Lempdes comptabilise 8 709 habitants (1er janvier 2024) dont environ 750 enfants de 3 à 11 ans.

2. Périodes et horaires d'ouverture

L'ALSH fonctionne à l'année selon les modalités suivantes :

- **Les mercredis (période scolaire) :** de 7h30 à 18h30.

II. Public et Organisation

1. Caractéristiques du public accueilli

Les enfants accueillis résident majoritairement sur la commune de Lempdes ou y sont scolarisés. Le public est caractérisé par une grande régularité de fréquentation, favorisant une bonne interconnaissance.

Pour respecter le développement psycho-affectif et moteur des enfants, l'accueil est structuré en 4 groupes d'âge bien distincts au cours de l'année :

1. **Les 3–5 ans** (Besoins : repères sécurisants, sieste, forte demande affective, motricité globale).
2. **Les 6 ans / CP** (Besoins : transition vers l'autonomie, apprentissage des règles collectives, activités ludiques courtes).
3. **Les 7–8 ans / CE1-CE2** (Besoins : socialisation active, affirmation de soi, grands jeux, activités manuelles de précision).
4. **Les 9–11 ans / CM1-CM2** (Besoins : responsabilisation, projets de jeunes, sentiment de justice/équité, activités sportives intenses).

2. Aménagement des espaces et des locaux

L'organisation spatiale est pensée pour garantir la sécurité et le bien-être de chaque groupe :

- **Secteur Maternel (Petit Prince) :** 3 classes dédiées (1 groupe par classe encadré par 2 à 3 animateurs), 1 salle de motricité équipée (tapis, miroirs, modules), 1 dortoir adapté au sommeil des petits et 2 zones sanitaires adaptées à leur taille.
- **Secteur Élémentaire (Gandaillat) :** 1 salle pour les CP, 2 salles pour les CE1-CE2, et 1 espace modulaire (Algeco) pour les CM1-CM2 afin de marquer leur autonomie. Une zone de sanitaires dédiée aux grands et des toilettes indépendantes pour les adultes sont identifiées.
- **Espaces extérieurs :** Des cours d'écoles avec structures de jeux de plein air différenciées, une prairie pour les grands jeux collectifs, et un marabout toilé (principal lieu d'animation et d'ombre durant la période estivale).

III. Inclusion, Santé et Besoins Spécifiques

1. Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI)

L'accueil des enfants présentant un besoin spécifique (allergies alimentaires, pathologies chroniques type asthme, diabète, épilepsie) est encadré :

- Un PAI officiel doit être signé conjointement par la famille, l'Éducation Nationale et la collectivité. Un PAI peut être mis en place à la demande de l'organisateur.
- Ce protocole définit les modalités d'urgence et le rôle de l'équipe de direction et d'animation.
- Sécurisation des traitements : Les trousses PAI et médicaments sont obligatoirement stockés hors de portée des enfants, dans l'armoire grise de la salle des grand, tout en restant immédiatement accessibles à l'ensemble de l'équipe pédagogique en cas d'urgence. Sur le Petit Prince, ce lieu est dans chaque salle d'activité.

2. Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

- **Parcours d'intégration :** Une concertation préalable est menée entre la direction et la famille pour évaluer les besoins spécifiques de l'enfant.

- **Partenariat DALHIR :** L'ALSH conventionne avec l'association DALHIR pour bénéficier d'un parcours d'accompagnement sur mesure et du renfort d'un animateur supplémentaire dédié

IV. Objectifs Pédagogiques et Valeurs Éducatives

L'équipe d'animation articule ses actions autour de trois valeurs éducatives fondamentales, déclinées en objectifs opérationnels mesurables.

VALEURS ÉDUCATIVES DE L'ALSH

L'AUTONOMIE	LE VIVRE-ENSEMBLE	LA CITOYENNETÉ
- Espaces aménagés	- Mixité & Tolérance	- Ouverture sur la commune
- Projets d'enfants	- Co-construction des règles	- Éco-responsabilité

Le projet éducatif

Le Projet éducatif de la Ville de Lempdes repose sur une conviction forte : chaque enfant doit pouvoir grandir, apprendre et s'épanouir dans un environnement bienveillant, sécurisant et ouvert sur le monde. L'action éducative de la ville s'inscrit dans une approche globale de l'enfant, en prenant en compte l'ensemble de ses dimensions : physique, affective, sociale, culturelle et citoyenne.

Elle vise à favoriser son autonomie, sa confiance en lui et sa capacité à trouver progressivement sa place dans la société.

À travers ce Projet Educatif, la ville souhaite porter plusieurs valeurs fondamentales :

- L'épanouissement et le bien-être de chaque enfant
- L'égalité et l'inclusion
- La curiosité et l'ouverture au monde
- La citoyenneté et le respect des autres
- La responsabilité et la solidarité

L'évaluation de celui-ci sera réalisé avec des retours de techniciens, enfants et familles.

Le projet pédagogique

Les objectifs pédagogiques

1. Développer l'Autonomie de l'enfant

- Aménager quotidiennement des espaces de "jeux libres" ou "coins permanents" où l'enfant peut évoluer, expérimenter et choisir son activité de manière autonome sans intervention directive de l'adulte.

- Recueillir activement les attentes et propositions des enfants tout au long du mois pour concevoir et mettre en œuvre des après midi libre choix

2. Favoriser le Vivre-Ensemble et la Tolérance

- Coconstruire les règles de vie collective dès le premier mercredi de septembre (et au début de chaque session) avec les enfants. Ces règles, affichées de manière lisible, sont évolutives et réajustables.

- Organiser des passerelles et des grands jeux inter-âges au cours de l'année pour stimuler l'entraide, l'esprit d'équipe, le partage et l'acceptation des différences.

- Rendre l'enfant acteur de son cadre de vie en instaurant des rituels de rangement partagé (nettoyage des tables de repas, gestion collective du matériel en fin d'activité) grâce à des outils adaptés mis à leur disposition (balayettes, éponges, bacs de tri).

3. Éveiller la conscience citoyenne et l'Éco-responsabilité

- Sensibiliser au développement durable lors des goûters et des repas en limitant le gaspillage alimentaire, en privilégiant l'achat de denrées en vrac et en systématisant le tri sélectif des déchets par les enfants.

- Inscrire l'ALSH dans son territoire en programmant des activités utilisant les infrastructures communales environnantes (complexe sportif, parcs, services culturels) accessibles à pied ou via le réseau de transport de la ville (bus municipal, T2C).

V. Organisation du Temps de Vie : La Journée Type

Tableau de régulation des temps de vie

Plages horaires	Activités des enfants	Posture de l'équipe pédagogique
7h30 9h00	**Accueil échelonné & Jeux libres** Arrivée progressive, ateliers calmes au choix (dessin, lecture, construction). L'enfant peut choisir de ne rien faire.	**Échelonnement du personnel (Toutes les 30 min).** Accueil bienveillant des familles, recueil des informations sur le cahier de liaison, pointage rigoureux sur tablette.
9h 11h30 **12h**	**Activités programmées** Rangement, rituels sanitaires. Présentation de la matinée. Activités variées (manuelles ou physiques). Départ des enfants fréquentant uniquement le matin	**Animation dynamique et sécurisée.** Valorisation de l'enfant (missions, rôles).
12h **13h30**	**Rituels sanitaires, Trajet & Déjeuner** Déplacement à pied ou en bus municipal vers le réfectoire de *La Fleurie*. Repas convivial.	**Rôle éducatif à table.** Un animateur par table. Veille aux régimes/allergies, incitation à goûter, gestion du calme et tri des déchets.
13h30 **14h15/30**	**Temps calme ou Sieste** Accueil des enfants de l'après midi **Maternels :** Sieste en dortoir. **Élémentaires :** Ateliers calmes autonomes (mandalas, perles, jeux de rôle).	**Création d'un climat de détente.** Accueil des enfants de l'après midi Relaxation, musique douce pour les petits, réveil échelonné (jusqu'à 15h30). Temps de pause par roulement pour les animateurs.

Plages horaires	Activités des enfants	Posture de l'équipe pédagogique
14h15-30 16h00	**Activités de l'après-midi** Grands jeux extérieurs, projets d'animation thématiques, après-midi au libre choix de l'enfant	**Accompagnement de projets ou d'activités** Garantir l'équilibre entre motricité et créativité. Stimulation de la curiosité.
16h00 16h30	**Le Goûter** Prise du goûter fourni par le centre en petits groupes. Échanges informels.	**Sensibilisation.** Veiller au calme, limiter les emballages, encadrer l'atelier "cuisine " 1 fois par mercredi
16h30 17h00	**Ateliers au choix ou Temps libre** Participation à un atelier thématique spécifique (sportif ou manuel) ou temps libre encadré.	**Différenciation de la posture** Chaque animateur reste dans son groupe et propose des ateliers
17h00 18h30	**Jeux collectifs & Départ échelonné** Activités intérieures/extérieures selon météo. Retour dans les familles.	**Liaison avec les familles.** Transmission des bilans de la journée aux parents. Pointage des départs. Rangement et transmission des locaux aux agents d'entretien.

Des animations sont proposées aux enfants chaque mercredi, avec des thématiques identifiées entre chaque vacance. Chaque période s'achève par une sortie ou un événement de valorisation.

Chaque mercredi après-midi, les enfants profitent également d'activités « libre choix » : ils s'inscrivent selon leurs envies du moment plutôt qu'en groupe imposé.

VI. Rôles, Fonctions d'équipe

1. Organigramme des équipes pédagogiques

Secteur Gandaillat (Élémentaire)

- **Directrice :** BRUNEL Christelle (Diplôme : BPJEPS LTP)
- **Animateurs qualifiés BAFA :** BELKASSEM Benboulerbah, BOUCHER Romain, PECHAYRE Elodie, PASSELAIGUE Emma, PAGANELLI Léa
- **Animatrice qualifiée Petite Enfance :** PATIENT Clémence (CAP PE).
- **Animateurs non diplômés (en cours de formation ou stagiaires) :** PANNETIER Samuel.

Secteur Petit Prince (Maternel)

- **Directrice :** BRUNEL Christelle (BPJEPS LTP)
- **Animatrices qualifiées Petite Enfance :** FOURNIER Céline, BRUNEL Tifany
- **Animateurs qualifiés BAFA / BPJEPS :** KOENINGER Alexis (BAFA), Hrobok Amélie (BPJEPS), GASNIER Cécile (BAFA)
- **Animateur non diplômé :** DELVALLE Eric.

2. Répartition des fonctions professionnelles

L'équipe de direction

- **Sécurité et réglementation :** Garant de l'intégrité physique et morale des mineurs, déclarations SDJES, gestion des fiches de présence et des effectifs.
- **Pédagogie et équipe :** Coordination des équipes des deux sites, impulsion du projet pédagogique, développement de la cohésion d'équipe.
- **Gestion administrative :** Suivi budgétaire rigoureux et équitable entre les tranches d'âge (catégories matériel, sorties), réservations des prestataires extérieurs.
- **Partenariats :** Interface avec les familles, le SDJES et les services municipaux (restauration, services techniques, sports).
- **Formation :** Accompagnement pédagogique et évaluation des animateurs stagiaires.

Les Animateurs / Animatrices

- **Sécurité directe :** Surveillance active, application des consignes d'hygiène, contrôle des pointages, maîtrise des PAI et gestion de l'infirmerie courante.
- **Conception pédagogique :** Rédaction de fiches d'activités, anticipation des besoins matériels, cohérence avec la thématique retenue.
- **Relationnel :** Écoute active des enfants, gestion positive des conflits collectifs, communication quotidienne et constructive avec les parents d'élèves lors des accueils.

3. Dispositif de formation et d'évaluation des stagiaires

- **Entretien de positionnement initial :** Une rencontre obligatoire entre le stagiaire et la direction est organisée en amont du stage pour identifier les compétences à développer et rappeler les exigences du centre (sécurité, posture professionnelle, relation famille).
- **Accompagnement au quotidien :** Le stagiaire est jumelé avec un animateur titulaire pour la coanimation et la préparation de ses projets.
- **Suivi et bilan :** Des temps d'échanges réguliers sont planifiés en cours de session. Un bilan final écrit est formalisé en fin de stage pour valider la session pratique.

VII. Modalités d'Évaluation du Projet Pédagogique

1. Évaluation du ressenti de l'enfant

- **Indicateurs :** Assiduité des enfants, degré de participation aux activités, implication dans la vie du centre.
- **Outils :** Organisation de "temps de régulation" réguliers en fin de journée

2. Évaluation des pratiques de l'équipe d'animation

- **Indicateurs :** Fiche projet pour la mise en place de projets d'animation sur plusieurs séances, respect des plannings, adaptabilité face aux imprévus, qualité des relations d'équipe.
- **Outils :** Réunions de bilan d'équipe obligatoires chaque mardi. Analyse critique des dysfonctionnements, ajustement immédiat de l'organisation pour la session suivante. Mise en place de temps de jeux animés et présenté par les animateurs, ateliers de co-construction

3. Évaluation institutionnelle et communication avec les familles

- **Indicateurs :** Taux de remplissage des structures, retours qualitatifs des familles, conformité lors des contrôles SDJES.
- **Outils :** Valorisation des projets sur le Portail Famille de la ville (mise en ligne du projet pédagogique et des programmes). Publication d'articles et de photos au sein du bulletin municipal *"Lempdes Info"* et sur la page du Facebook de la commune pour garantir la transparence des actions éducatives.